

Arrêté de non reconnaissance

Les données du BRGM concernant la sécheresse de mai à decembre 2020 n'autorisent pas la reconnaissance de catastrophe naturelle.

L'arrêté préfectoral concerné se trouve [ici](#)

Thématique(s):

[Infos flash](#)



***Mairie
de Nargis***

*1, rue de la Mairie
45210 Nargis*

02 38 26 03 04 accueil@mairie-nargis.fr